

Convention Simplifiée de Formation professionnelle
(Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la convention

Atout France organise la formation à distance : **Innovation et tourisme : comment s'adapter à la transformation numérique, à l'impératif écologique et aux nouveaux comportements des clientèles ? L'innovation n'est pas une option !**

Contexte et objectifs : le tourisme est un secteur en pleine transformation : transformation numérique mais aussi évolution vers un tourisme durable et éco-responsable. La crise de la Covid-19 accélère certaines de ces mutations.

Dans cet univers complexe et mouvant il devient fondamental de se réinventer : réinventer ses méthodes de conduite de projet, réinventer son offre et ses outils pour répondre aux attentes du voyageur du XXI^e siècle.

Pour s'adapter aux comportements, besoins et attentes des clients, destinations et producteurs (entreprises du tourisme, de la culture et des loisirs) sont contraints d'explorer de nouvelles voies. Innover devient une obligation.

Face à des clients hyperconnectés et hyper-mobiles, cette innovation est bien souvent technologique : il s'agit de s'adapter aux attentes des clients en termes d'information, de guidage, de médiation etc. Mais elle n'est pas que technologique : il s'agit surtout de répondre aux nouvelles attentes en termes de séjour : plus expérientiel, plus local, plus authentique et plus écologique.

L'innovation ne peut se résumer à un nouveau projet, c'est un état d'esprit et elle est indissociable d'une inscription dans un écosystème. La notion de partenariat, fortement liée à l'innovation, sera explorée. La collaboration avec des start-up, qui est un mode d'innovation, mais pas le seul, sera également traité.

Contenu de la formation : les différents types d'innovation seront abordés : incrémentale, de rupture, de transposition, etc, ainsi que les différents domaines : numérique & technologique, innovations pour un tourisme éco-responsable, innovation produits, etc.

L'innovation touristique sera également interrogée selon le cycle du parcours client : avant, pendant, après son séjour.

En conclusion, les facteurs clefs de succès concevoir, piloter et mettre en œuvre un projet innovant seront présentés. Le déroulé de la journée pourra être adapté en fonction des profils et attentes des participants. En ce sens, des cas pratiques pourront être adaptés aux participants selon leur profil.

Méthode : l'innovation touristique sera abordée d'un point de vu extrêmement pragmatique : pourquoi innover ? pour qui ? comment ?

De nombreux exemples seront exposés et détaillés appartenant soit à de grandes entreprises du secteur ou des destinations encore des start-up.

Le déroulé de la journée pourra être adapté en fonction des profils et attentes des participants. En ce sens, des cas pratiques pourront être adaptés aux participants selon leur profil.

Formateur : Nicolas BARRET

Programme : joint en annexe

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Date : jeudi 11 mars 2021, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Durée : 7 heures

Lieu : formation à distance

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivent :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation

665,00 € HT X = €

133,00 € (TVA 20 %) X = €

798,00 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la manifestation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, au plus tard **jeudi 4 mars 2021, 17H00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le

Pour l'organisme

Cachet de l'organisme

Signature, nom et qualité du signataire

Pour Atout France

La Directrice Générale

Caroline LÉBOUCHER